

المملكة المغربية  
ROYAUME DU MAROC



Ministère de l'Intérieur  
Ministère Délégué auprès du  
Ministère de l'Énergie, des Mines,  
de l'Eau et de l'Environnement,  
Chargé de l'Eau  
Ministère de l'Agriculture  
et de la Pêche Maritime



التعاون  
الألماني

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Direction du développement  
et de la coopération DDC  
الوكالة السويسرية للتنمية والتعاون



Programme d'Appui à la Gestion  
Intégrée des Ressources en Eau  
برنامج دعم التدبير المتكامل للموارد المائية

## Projet d'élaboration d'une convention pour la gestion intégrée des ressources en eau dans le bassin du Haouz-Mejjate, au Maroc

### Compte rendu de l'atelier de démarrage

Vendredi 19 décembre 2014



Le vendredi 19 décembre 2014, s'est tenu au siège de la Wilaya de la Région de Marrakech Tensift Al Haouz (MTAH), l'atelier de démarrage du projet d'élaboration d'une convention pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans le bassin du Haouz-Mejjate. L'atelier s'est déroulé sous la présidence de Madame La Ministre Déléguée auprès du Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement, Chargée de l'Eau et de Monsieur le Wali de la Région MTAH, en présence de Monsieur le Gouverneur de la Province d'El Kalaa Des Sraghna, de Monsieur le Gouverneur-Directeur de l'Eau et de l'Assainissement, du Président du Conseil Régional Marrakech-Tensift-Al Haouz, et de Madame Werner, représentant la Coopération Technique Allemande (GIZ).

Ont pris part à cet atelier, les représentants des administrations présentes au niveau des six provinces concernées par l'étude GIRE, les représentants des élus, les représentants des usagers de l'eau agricole, et la société civile. La liste complète des participants est présentée en Annexe 1 du présent compte-rendu.

L'atelier a été ouvert par Monsieur Naïmi, Directeur de l'Agence du Bassin Hydraulique de Tensift (ABHT), qui a rappelé la situation critique dans laquelle se trouve la nappe du Haouz-Mejjate caractérisée par une exploitation abusive et pour laquelle il est impératif de mettre en place les mécanismes adéquats pour rationaliser l'utilisation des eaux de la nappe en s'inscrivant dans une stratégie de développement durable. Monsieur Naïmi a par la suite présenté le programme de l'atelier :

1. Interventions introductives,
2. Présentation du projet GIRE par le Groupement AHT-RESING
3. Nomination par Monsieur le Wali des membres du Comité de Pilotage (CP) et du Président du Comité de Suivi (CS)
4. Témoignages de l'ORMVAH, de l'ONEE-Branche Eau, et d'une AUEA
5. Débats.

Le programme détaillé de l'atelier est présenté en Annexe 2 du présent compte-rendu.

## 1. INTERVENTIONS INTRODUCTIVES

- Intervention de Monsieur le Wali

Lors de son intervention, Monsieur le Wali a rappelé l'objet de l'atelier, qui porte sur le lancement des études sur les ressources en eau dans la région, en soulignant que celle-ci comprend deux bassins les plus importants du pays. L'étude vise à connaître avec précision les ressources en eau, à réaliser un diagnostic objectif de l'état de ces ressources dans le but d'aboutir à l'élaboration d'un Contrat de Nappe. Dans ce sens, Monsieur le Wali a insisté sur le fait que le Contrat de Nappe doit faire l'objet d'un consensus de la part de l'ensemble des usagers de l'eau et doit constituer le cadre d'adhésion de tout les intervenants et ce, pour atteindre trois objectifs, à savoir :

- ✓ l'utilisation rationnelle de l'eau, ressource rare dans la région ;
- ✓ l'économie d'eau qui, contrairement à certaines idées, peut nous faire épargner des ressources financières importants pouvant être déployées dans la mobilisation de nouvelles ressources en eau; sachant que la mobilisation la plus importante est celle qui consiste à mobiliser tous les intervenants et utilisateurs en faveur de l'économie d'eau,



- ✓ la nécessité de lutter contre toutes les formes de pollution des eaux.

A cette occasion, Monsieur le Wali a rappelé que c'est grâce à la politique clairvoyante de Feu Sa Majesté Le Roi Hassan II, que Dieu L'ait en Sa Sainte Miséricorde, que notre pays est jusqu'à présent à l'abri des crises de pénuries d'eau. Aussi, nous devons être fiers de la poursuite de cette politique par Sa Majesté Le Roi Mohamed VI, que Dieu le glorifie, et qui vise à édifier davantage de barrages et à mobiliser tous les intervenants et utilisateurs pour préserver cet élément vital.

Par ailleurs, Monsieur le Wali a annoncé la promulgation de l'Arrêté Gubernatorial portant création des Comités de Pilotage et de Suivi, chargés du suivi et de l'établissement des orientations de la convention pour la gestion intégrée des ressources en eau du bassin du Haouz-Mejjate-Contrat de Nappe.

A la fin de son intervention, Monsieur le Wali a remercié Madame La Ministre d'avoir parrainé cet atelier et les partenaires allemands pour leur appui et leur assistance dans ce chantier vital.

- Intervention de Madame La Ministre Déléguée Chargée de l'Eau

Madame La Ministre a de son côté remercié Monsieur le Wali de la Région, les Gouverneurs, les Elus, l'ensemble des intervenants et partenaires, de leur collaboration avec l'ABHT dans le but d'activer les mesures qui concourent à une gestion intégrée et participative des ressources en eau et à assurer les besoins en eau nécessaires pour accompagner la dynamique économique que connaît la région.

Madame La Ministre a par ailleurs, précisé qu'actuellement, le Département de l'Eau mène un travail qui vise l'amélioration de la gouvernance au niveau de ce secteur, et ce à travers un certain nombre d'actions et mesures basées sur une vision scientifique claire, l'implémentation de la bonne gouvernance et la rationalisation de l'exploitation des ressources disponibles. Elle a rappelé par la suite, la situation critique que connaissent les ressources en eau souterraines au Maroc en général et en particulier la nappe du Haouz-Mejjate considérée parmi les nappes les plus exposées à la surexploitation et à l'utilisation non rationnelle et qui accuse un déficit annuel d'environ 100 Mm<sup>3</sup>. A cet égard, Madame La Ministre considère que le Contrat de Nappe, qui constitue l'un des mécanismes les plus importants à notre disposition, va nous permettre d'atteindre les objectifs fixés car il constitue un contrat collégial obligeant l'ensemble des utilisateurs à respecter les principes, les objectifs et les directives générales et territoriales de l'exploitation des ressources en eau pour assurer leur durabilité.

Conformément aux Directives Royales, traduites en actions prises par le gouvernement et qui ont abouti à l'élaboration d'une stratégie nationale de l'eau favorisant d'une part le développement économique et social, et permettant d'autre part, la mise en place des mécanismes de protection des ressources en eau contre les impacts négatifs du changement climatique, de la pollution et de la surexploitation.

Madame La Ministre a précisé que le lancement de cet atelier s'inscrit dans le cadre de la circulaire interministérielle sur la méthodologie d'élaboration du Contrat de Nappe qui vise une gestion participative des ressources en eau au niveau local avec implication de toutes les parties prenantes : autorités, élus et utilisateurs d'eau, dans la préparation des aspects organisationnels, techniques, financiers et de sensibilisation. A noter à cet égard que la circulaire fixe fin 2016 comme date limite d'approbation et de mise en œuvre du Contrat de Nappe.



D'autre part, Madame La Ministre a évoqué la nécessité d'organiser au niveau de chaque province des réunions de concertation regroupant tous les intervenants en invitant l'ensemble à adhérer à ce chantier important.

A la fin de son intervention, Madame La Ministre, n'a pas manqué de remercier le gouvernement allemand et l'agence allemande de coopération internationale (GIZ) de leur soutien financier et technique pour le secteur de l'eau en général ainsi que pour le présent atelier.

Le texte intégral de l'intervention de Madame La Ministre est présenté en Annexe 3 du présent compte-rendu.

- Intervention de Monsieur le Président du Conseil Régional

Dans son intervention, Monsieur le Président du Conseil Régional a insisté sur le fait que la réussite du Contrat de Nappe reste tributaire de l'état de conscience des utilisateurs concernant la préservation des ressources en eau. Il a par ailleurs émis des suggestions concernant :

- ✓ la nécessité de mobiliser les ressources en eau disponibles,
- ✓ les transferts inter bassins,
- ✓ la rationalisation des utilisations d'eau (reconversion),
- ✓ le choix du type d'agriculture,
- ✓ Protection contre la pollution,
- ✓ le renforcement du programme "déchets solides", et
- ✓ la sensibilisation de la population en ce qui concerne la rareté de l'eau.

## **2. PRESENTATION DU PROJET GIRE PAR LE GROUPEMENT AHT-RESING**

Le Projet GIRE-Contrat de nappe est lancé par l'ABHT avec l'appui de la coopération Allemande-GIZ. Il a pour objet l'élaboration et la mise en place de la Convention GIRE-Contrat de nappe au niveau du Bassin Haouz-Mejjate. La présentation du Groupement AHT a porté sur :

- l'état actuel des ressources en eau dans le bassin du Haouz-Mejjate,
- l'évolution des ressources en eau si la tendance actuelle continue,
- les acquis et les réalisations dans le domaine de la gestion des ressources en eau,
- l'apport de la GIRE-Contrat de nappe,
- La méthodologie d'élaboration de la Convention GIRE-Contrat de nappe.

La présentation du Groupement figure en Annexe 4 du présent compte-rendu.

## **3. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE ET DU PRESIDENT DU COMITE DE SUIVI**

Conformément à la circulaire interministérielle qui fixe la méthodologie d'élaboration et de mise en œuvre des contrats de nappe, Monsieur le Wali a procédé à la nomination des membres du Comité de Pilotage (CP) et du président du Comité de Suivi (CS). La liste des membres du CP et du Président du CS sont publiés dans l'Arrêté Gubernatorial n°1222 du 24/12/2014, dont copie est jointe en Annexe 5 du présent compte-rendu.



#### 4. TEMOIGNAGES

- Monsieur Ouzzine de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole du Haouz (ORMVAH) a donné un aperçu sur les aménagements hydro agricoles de la région, indiquant que la superficie irriguée dans la région est de 250 000 ha répartie en Grande Hydraulique (150 000 ha) et en Petite et Moyenne Hydraulique (100 000 ha). Le nombre des exploitations est de 60 000 en GH et de 100 000 en PMH. Monsieur Ouzzine a rappelé que le PDAIRE prévoyait 900 Mm<sup>3</sup> pour l'irrigation de la GH, soit 6000 m<sup>3</sup>/ha environ. Dans la réalité, et à cause des séquences d'années de sécheresse et de la rareté de l'eau, la dotation n'est que de 450 Mm<sup>3</sup>, comme moyenne des dix dernières années, ce qui permet la couverture de 50% de ladotation réservée à ces périmètres. Face à cette situation, le département de l'agriculture a élaboré une stratégie fondée sur les axes suivants :
  - ✓ Economie d'eau :
    - avant l'avènement du Plan Maroc Vert (2009), la région comptait 10 000 ha équipés en goutte à goutte. A présent, et grâce à la subvention, la superficie équipée est passée à 45 000 ha ;
    - dans la GH, l'ORMVAH opte pour la reconversion collective des terrains agricoles en irrigation localisée avec remplacement du réseau gravitaire en réseau sous pression.
  - ✓ Amélioration de la valorisation de l'eau par les cultures (choix de cultures moins exigeantes en eau).
  - ✓ Amélioration de la disponibilité de l'eau grâce à un effort supplémentaire de mobilisation de l'eau au niveau du bassin du Tensift et du bassin d'Oum Errabia (surélévation du barrage Sidi Driss)
  - ✓ Amélioration de la gestion des ressources en eau, en mutualisant les efforts avec les ABH de Tensift et d'Oum Errabia pour réussir la stratégie d'économie d'eau et de sensibilisation des agriculteurs à adhérer au Contrat de Nappe.
- Monsieur Khairate, Président de l'Association des Usagers de l'Eau Agricole (AUEA-GH) a mis l'accent sur la nécessité d'accélérer le rythme de construction des barrages programmés, notamment la surélévation du barrage Sidi Driss.
- Madame Belakouadssi, Directrice Régionale de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau-Branche Eau (ONEE-Beau), a souligné que les besoins en AEP (alimentation en eau potable) ne représentent que 7% de toute l'eau consommée dans la région, et pourtant dès qu'il y a sécheresse, le secteur d'eau potable est le premier à subir les conséquences. On peut citer à titre d'exemple le cas des centres de Tahanaout, Ait Ourir et dernièrement Amezmiz qui ont connu des difficultés dans l'approvisionnement en eau qui ne durait que 12 h/jour, situation qui allait provoquer des problèmes de sécurité qui ont été évités grâce au concours de tout le monde, notamment les autorités locales.

L'historique de l'alimentation en eau potable de la ville de Marrakech se résume comme suit : jusqu'en 1984, la ville de Marrakech s'alimentait exclusivement à partir des eaux souterraines, en l'espace de 30 ans on est passé de 100% souterrain à 100% surface, et ce à cause de la baisse de la nappe. Au début des années 80, les forages équipés dans la région de Marrakech (nappe de N'fis) débitaient 1800 l/s, à présent les même forages débitent 300 l/s, ce qui a poussé l'ONEE-Beau à consentir de gros investissements dans la construction de trois stations de traitement d'eau , la première en 1984, la deuxième en



1987, la troisième en 2010 et une quatrième dont les travaux sont entrain d'être lancés par l'ONEE-BEau.

Madame Belkouadssi, a souligné que les eaux de la prochaine station vont provenir du barrage Al Massira c'est-à-dire qu'on va de plus en plus loin et on investie de plus en plus gros pour assurer l'alimentation en eau potable de toute la zone. Ce transfert d'eau n'est pas le premier dans la région, il s'effectue depuis trente ans à partir du bassin Oum Errabia vers le bassin de Tensift. A présent, toute la zone de Marrakech est alimentée à partir des eaux de surface du bassin Oum Errabia via le canal de Rocade à partir duquel 65 Mm<sup>3</sup> sont prélevés au détriment de la dotation réservée à l'agriculture en raison de la priorité donnée à l'eau potable. Grâce au futur transfert du barrage Al Massira, on compte ramener le prélèvement à partir du canal de Rocade à 40 Mm<sup>3</sup>, volume initialement prévu dans le PDAIRE.

## 5. DEBAT

- Monsieur Issoual, Directeur Régional des Eaux et Forêts (DREF), a noté que la gestion des eaux de la nappe doit tenir compte des ressources en eau superficielles en précisant que l'amont est la principale source des eaux superficielles et souterraines. De ce fait, il y a lieu de donner plus d'importance à la partie amont, partie constituée de chaînes montagneuses très accidentée, de sols friables, d'une couverture végétale fragile et dont la population qui vit de ces ressources est globalement pauvre. Le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts joue un rôle important dans la gestion de l'eau à travers :
  - ✓ la réduction de la vitesse de l'eau et de la charge
  - ✓ la protection des barrages et des infrastructures
  - ✓ le développement rural à travers la recherche de revenus alternatifs pour la population
- Monsieur El Hamri, Chef de la Division des Affaires Rurales - province d'El Kalaa Des Sraghna, a indiqué que l'activité agricole représente 20% du revenu global de la province. Celle-ci dispose de 100 000 ha dont la majeure partie est plantée en olivier. Monsieur El Hamri a émis un certain nombre de propositions concernant la mobilisation de nouvelles ressources en eau par la construction de nouveaux barrages (grands, moyens et petits), la surélévation du barrage Sidi Driss et le transfert d'eau nord-sud ainsi que la consolidation de la reconversion au goutte à goutte pour plus d'économie d'eau.
- Monsieur Jaidi (Espace Associatif Al Haouz) a soulevé les points suivants :
  - ✓ la protection de la ville de Marrakech contre les inondations est tributaire de l'aménagement des zones environnantes;
  - ✓ il faut consacrer plus d'intérêt à la construction de barrages collinaires, notamment sur Rherhaya, Zat, etc.;
  - ✓ il faut intégrer les médias et les associations pour tout ce qui est actions de sensibilisation.
- Monsieur Lekbiri, Chef du service de l'eau-Marrakech, a souligné que la nappe connaît une surexploitation et une fragilité et qu'il est de notre devoir de ne pas oublier la solidarité avec les générations futures.



- Madame Werner, Conseillère Technique Principale du programme AGIRE(GIZ), son intervention a porté sur les points suivants :
  - ✓ des études préliminaires ont montré que la nappe est soumise à une forte pression et que la région fait face à une menace structurelle qui hypothèque l'avenir de tous les secteurs (l'agriculture, le tourisme, l'eau potable,...), en raison des sécheresses et des prélèvements qui dépassent de loin les volumes renouvelés de sorte qu'à ce rythme, l'épuisement de la nappe sera rapide;
  - ✓ la présente étude tient compte de l'interaction amont-aval et doit traiter, outre l'évaluation des prélèvements, toutes les thématiques liées à la gestion des ressources en eau, notamment la pollution, les inondations, etc, phénomènes dus en partie au changement climatique et à l'activité humaine (urbanisation) ;
  - ✓ dans le cadre du projet GIRE, le Groupement AHT-RESING est chargé de réaliser un diagnostic détaillé en tenant compte des plans de développement sectoriels, également d'identifier les champs d'amélioration potentielles, notamment les bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales qui visent à conserver le maximum d'eau dans le sol, limiter l'érosion et l'envasement des barrages et même améliorer la productivité agricole.
  - ✓ d'autres champs d'action peuvent être durs à supporter parce qu'elles touchent la réduction de la consommation, sachant que dans une région aride on ne peut pas faire à la fois l'extension du tourisme, l'extension de l'agriculture, ... car il y a les limites naturelles qu'il faut bien gérer pour le bénéfice de la région. Dans ce sens, des discussions doivent être engagées pour trouver un équilibre entre ces mesures qui vont être restrictives avec notamment le renforcement du système de contrôle ;
  - ✓ certaines mesures peuvent apporter des bénéfices directs là où il y a un potentiel d'amélioration de l'efficacité qu'on peut atteindre avec des infrastructures modernes et avec de meilleures approches.
  
- Monsieur El Boukhari, Chef de la Division des Affaires Rurales - province de Chichaoua, a insisté sur la nécessité de construire les barrages déjà programmés. Il a par la suite indiqué que dans le processus d'élaboration du contrat de nappe, il faut faire participer, dès le début et d'une manière efficiente et élargie, les utilisateurs d'eau que ce soit dans l'agriculture ou le tourisme en vue de garantir la réussite du contrat.
  
- Monsieur Sghir de l'ORMVAH, a traité les questions suivantes :
  - ✓ pour un bon diagnostic, le GROUPEMENT AHT-RESING est appelé à avoir une meilleure connaissance des ressources en eau superficielles et souterraines dans la zone;
  - ✓ régularisation des prélèvements : un 3<sup>ème</sup> délai, après la promulgation de la loi 10-95, qu'on accorde jusqu'en octobre 2015 pour permettre aux préleveurs de régulariser la situation de leurs puits. Cependant, au niveau de l'Office, on note une faible affluence à cause du manque de volonté des usagers de régulariser leurs situations et ce malgré les campagnes de sensibilisation. On cite le nombre de 24 000 puits dans la zone d'action de l'ABHT dont une grande partie de ces puits restent "clandestins". Sachant qu'il ne reste que huit mois du délai, il est recommandé de chercher d'autres méthodes pour inciter les concernés à régulariser leur situation. Il est à noter que la connaissance du nombre de



- puits/forages existants est primordiale si l'on veut cerner avec exactitude les prélèvements et évaluer le risque si on continue sur ce rythme ;
- ✓ l'autre aspect concerne l'organisation du métier des puisatiers, il ne faut plus accorder d'autorisation là où le PDAIRE l'interdit intégralement;
  - ✓ encourager la mobilisation d'autres ressources telle que les eaux usées traitées, la collecte des eaux pluviales ;
  - ✓ instaurer un système de suivi de la nappe.
- Madame Belakouadssi Directrice Régionale de l'ONEE-BEau a souligné que:
    - ✓ plusieurs études ont été menées par l'ABHT, il faut les capitaliser.
    - ✓ Le recours à un questionnaire pour la collecte de données auprès des communes peut ne pas suffire pour rassembler les données pertinentes pour réaliser le diagnostic, un travail de terrain est nécessaire ;
    - ✓ pour s'acquitter de ses rôles, il est impératif que le personnel de l'ABHT soit renforcé. Le rôle qu'on donne aux Agences n'est pas en conformité avec les moyens humains et matériels dont elles disposent.
  - Monsieur Hasbi (Météo-Marrakech) a donné un descriptif de la circulation atmosphérique au niveau de la région. De par sa position au centre du pays, les perturbations venant du Nord n'intéressent pas la région, mais plutôt celles venant du Sud-Ouest, avec nuages cumuliformes, donnant des averses intenses pouvant provoquer des inondations.
  - Monsieur Berjamy, Conseiller Technique à l'ABHT et Coordonateur Régional du programme AGIRE (GIZ) au niveau de l'ABHT, est intervenu pour réorienter le débat, en demandant aux participants, chacun selon son domaine d'activités, de rapporter le ou les dysfonctionnement(s) constaté(s) en termes de pratiques d'usages et de gestion des ressources en eau, et ce pour guider et orienter la démarche à suivre dans cette phase de l'étude.
  - Monsieur Limam, Chef de la Division Développement Durable des Ressources en eau à l'ABHT a rappelé la nécessité :
    - ✓ de bien cerner les prélèvements ;
    - ✓ d'orienter la réflexion sur les cultures peu consommatrices d'eau, et
    - ✓ de freiner l'extension des surfaces irriguées.
  - Monsieur Patrik du Groupement AHT-RESING, est intervenu au sujet du questionnaire adressé aux communes et qui servira, outre les informations, base de données et rapports recueillis auprès des services techniques, comme données complémentaires importantes issues des usagers des communes qui par l'occasion donneront leur perception à la problématique de l'eau dans leurs communes.
  - Monsieur Aboufirass, du Groupement AHT-RESING, est intervenu pour réagir aux remarques et propositions suivantes :
    - ✓ Prise en compte de la partie amont dans l'étude : il a indiqué que l'étude donne une importance capitale à la partie amont du bassin pour deux raisons : (i) pour établir le bilan hydraulique de la nappe, il faut considérer le bassin dans sa globalité y compris la partie amont et (ii) sur le plan d'équité sociale, la partie amont qui génère





l'essentiel des ressources en eau d bassin n'en bénéficie que de manière très limitée. D'un autre côté, en plus de la nappe du Haouz, la partie amont, comprend une multitude de petites nappes liées aux cours d'eau qui sont importantes pour l'irrigation, l'AEP et l'abreuvement du cheptel.

- ✓ Qualité et pertinence du diagnostic : le Groupement AHT-RESING est conscient que sans un bon diagnostic on ne peut aboutir à des résultats convaincants. La démarche méthodologique suivie porte tout d'abord sur l'étude de l'existant, pour cela le Groupement, avec l'appui de Monsieur le Wali et Messieurs les Gouverneurs, a entamé le tour des administrations de la région, pour collecter les données nécessaires à l'étude. Ces données sont complétées par des visites de terrains ciblées et des rencontres avec des représentants des parties prenantes (élus, AUEA, Associations, utilisateurs d'eau ...).
  - ✓ Le questionnaire "commune" : Ce questionnaire est destiné à collecter des informations complémentaires issues de la bonne connaissance que ces communes ont de leurs territoires et la proximité de celles-ci avec la population.
- Monsieur Naïmi, Directeur de l'ABHT, a remercié l'ensemble des participants pour leur présence et leur volonté d'aider à la réalisation de ce projet qui vise d'aboutir à une utilisation rationnelle des ressources en eau pour que le développement économique de la région ne soit pas menacé par une pénurie de ces ressources et pour préserver les droits des générations futures. Monsieur Naïmi a par la suite demandé aux participants de contribuer efficacement aux différentes étapes de l'étude afin de parvenir ensemble aux solutions adéquates. Il a insisté sur le fait que ce projet se fera d'une manière participative et concertée impliquant toutes les parties prenantes tout au long du processus d'élaboration du contrat de la nappe du Haouz-Mejjate.

Les travaux de l'atelier ont été couverts par les médias (TV, radio, presse nationale et locale) pour lesquels un dossier de presse a été remis. Une copie du dossier de presse est jointe en Annexe 6 du présent compte



## **Annexe 1 : Liste des participants**



## **Annexe 2 : Le programme détaillé de l'atelier**



**Annexe 3 : L'intervention de Madame La Ministre Déléguée auprès du  
Ministre de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement,  
Chargée de l'Eau**



## **Annexe 4 : La présentation du Groupement**

### **AHT-RESING**



**Annexe 5 : Arrêté Gubernatorial n°1222 du 24/12/2014**



## **Annexe 6 : Dossier de presse**



## **Annexe 7 : Photos de l'atelier**